

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 10*Objet : Ouverture de crédit BP principal**Date de convocation :*

11 mars 2022

Date d'affichage :

11 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux

Le 17 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre ANGLAS

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON.

Monsieur le Maire propose conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement afin de pouvoir effectuer les paiements :

Budget principal :

| IMPUTATION COMPTABLE | NATURE DE LA DEPENSES | MONTANTS DES CREDITS EN € |
|----------------------|---------------------------------------|---------------------------|
| 20/2031 | Etude faisabilité éco quartier | 864 |
| 21/2183 | Informatique secrétariat | 2 075 |
| 21/2188 | Tronçonneuse Service technique | 680 |
| 21/2188 | Lame niveleuse Service technique | 3 240 |
| 23/2312 | Aménagement entrée vallée des loisirs | 629 |
| 23/2315 | Travaux rue Léon Cladel | 732 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits ci-dessus,
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget 2022 correspondant.

- ADOPTÉE -

Le Maire,



Thierry DELBREIL